

# Comment obtenir la qualité d'Artisan en métiers d'art ?

La **qualité d'Artisan en métiers d'art** permet de reconnaître officiellement un savoir-faire relevant des métiers d'art. Elle valorise l'expertise professionnelle et renforce la crédibilité auprès des clients, partenaires et institutions.

### Qui peut obtenir la qualité d'Artisan en métiers d'art ?

Peut prétendre à la qualité d'artisan d'art toute personne qui :

- exerce **un métier figurant sur la liste officielle des métiers d'art**,
- est **immatriculée au Registre National des Entreprises (RNE)** en tant qu'artisan,
- justifie d'une **qualification professionnelle reconnue** dans le métier exercé.

### Quels sont les critères à remplir ?

Pour obtenir la qualité d'artisan d'art, il faut :

- exercer à **titre principal** un métier d'art,
- être **immatriculé comme artisan au RNE**,
- justifier :
  - soit d'un **diplôme ou titre** correspondant au métier exercé,
  - soit d'une **expérience professionnelle d'au moins 3 ans** dans ce métier.

### Comment savoir si mon activité relève des métiers d'art ?

Les métiers d'art sont définis par une **liste officielle** fixée par arrêté ministériel.

La CMA Bretagne peut vous aider à :

- vérifier si votre activité relève bien des métiers d'art,
- identifier le **code d'activité** correspondant,
- sécuriser votre démarche administrative.

## Quelle est la différence entre Artisan en métiers d'art et Maître artisan en métiers d'art ?

- **Artisan en métiers d'art** : reconnaissance liée à l'exercice d'un métier d'art et à la qualification.
- **Maître artisan en métiers d'art** : titre supérieur, attribué sur dossier, valorisant un haut niveau de savoir-faire, l'expérience et l'engagement dans la transmission ou la promotion du métier.

La qualité d'Artisan en métiers d'art peut constituer une première étape avant une demande de titre de Maître artisan en métiers d'art.

## Comment faire la demande ?

La demande se fait auprès de la **CMA Bretagne**, qui vous accompagne à chaque étape :

1. Vérification de votre éligibilité (activité, qualification, expérience),
2. Aide à la constitution du dossier,
3. Instruction et validation administrative.

## Quels sont les avantages de la qualité d'Artisan en métiers d'art ?

- Reconnaissance officielle du savoir-faire,
- Valorisation de l'activité auprès du public,
- Accès facilité à certains dispositifs, événements ou réseaux métiers d'art,
- Meilleure visibilité dans les actions de promotion des métiers d'art.

## La CMA Bretagne peut-elle m'accompagner ?

Oui. La CMA Bretagne propose un **accompagnement personnalisé** pour :

- vérifier votre éligibilité,
- vous guider dans les démarches,
- valoriser votre activité et votre savoir-faire.

**Besoin d'un  
conseil ?**

**Contactez un conseiller CMA Bretagne** pour étudier votre situation et engager les démarches en toute sérénité.

 **30 06**

 **metiersdartdebretagne@cma-bretagne.fr**